

Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
CS 44416  
35 044 Rennes Cedex

Affaire suivie par :  
Frédéric Carrot, chargé de missions urbanisme et habitat  
[plui@comcom-crozon.bzh](mailto:plui@comcom-crozon.bzh),  
02-98-27-24-76

Crozon, le 24 mars 2025

**Objet : Procédure de modification n°1 du PLUiH de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) – Sollicitation du Tribunal administratif de Rennes pour la désignation d'une commission d'enquête publique**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de modification n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat (PLUiH) de notre Communauté de communes, nous sollicitons le Tribunal administratif de Rennes afin que celui-ci désigne un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête pour le dossier référencé en objet.

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée l'année dernière dans le même cadre, elle a donné lieu à une forte fréquentation avec près de 100 personnes reçues en permanences et une cinquantaine de contributions, sur un projet comportant de nombreux points et thématiques

Cette sollicitation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article R.123-5 du code de l'environnement.

**Nous souhaiterions réaliser cette enquête publique du 28 avril au 28 mai 2025.**

Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, vous trouverez, en pièce jointe, la note de présentation comportant sur le projet de modification n°1 du PLUiH de la CCPCAM.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Mickaël KERNEIS

Président de la Communauté de Communes  
Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

